

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Exploitation privative d'établissements
de restauration rapide de type « snack »

La SPL du Grésivaudan par délégation de la communauté de communes Le Grésivaudan peut mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence en vue de délivrer des autorisations d'occupation temporaire (AOT) générant une exploitation économique par l'occupation du domaine public.

Les lieux mis à disposition sont destinés à recevoir une activité de « snack et restauration rapide » et de boissons. Le présent avis à publicité permet de candidater sur un ou plusieurs sites.

Article 1 : Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

La présente mise concurrence a pour objet la sélection d'un ou plusieurs candidats en vue de la délivrance d'une ou plusieurs AOT sur le domaine public communautaire.

Les espaces de restauration rapide sont ouverts pour les saison estivales, sur un espace délimité dans les piscines intercommunales d'Allevard et de Saint-Martin d'Uriage et à la base de loisirs intercommunale de La Terrasse. L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public octroyée à l'issue de cette procédure se traduira par la signature d'une convention d'occupation du domaine public.

Article 2 : Caractéristiques de l'occupation

Le présent avis à publicité permet de candidater sur un ou plusieurs sites.

Mise à disposition pour chaque lot :

- Surface disponible des snacks et terrasses (Annexes 1, 2 et 3).

Sur l'emprise, l'attributaire sera autorisé :

- À installer des tables, chaises et mange-debout,

- À installer des équipements légers de type parasol,
- L'eau et l'électricité seront fournies, ainsi que divers matériels de restauration (Annexes 1, 2 et 3).

Article 3 : Durée et calendrier prévisionnel de l'AOT

Pour chaque lot :

L'autorisation délivrée est valable pour deux saisons estivales.

Pour la saison estivale 2026, les dates prévisionnelles d'ouverture sont :

- Pour le snack de la piscine de Saint-Martin d'Uriage du 1^{er} juin au 30 août 2026,
- Pour le snack de la piscine d'Allevard a minima, du 1^{er} juin au 20 septembre 2026,
- Pour le snack de la base de loisirs de La Terrasse à compter de son ouverture en juillet prochain, et a minima, jusqu'au 30 septembre 2026.

Pour la saison estivale 2027, les dates d'ouverture seront précisées avant le 30 mars 2027.

Nota Bene : Cette autorisation d'occupation temporaire est précaire et révoquable, conformément à l'article L.2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Article 4 : Conditions d'exploitation

L'équipement pourrait être exploité durant les périodes d'ouverture estivale des piscines intercommunales et de la base de loisirs de La Terrasse. Les dates d'ouverture exactes sont définies en article 3.

L'occupant ne pourra pas sous-louer l'équipement.

L'activité devra être exercée tous les jours y compris les samedis, dimanches et jours fériés.

L'ouverture du snack est conditionnée, a minima, à l'ouverture de la piscine intercommunale ou de la base de loisirs intercommunale de La Terrasse.

Aucune indemnité ou révision de la redevance ne pourra être accordée en fonction des conditions météorologiques ou de la fermeture du site suite à des aléas.

Article 7 : Contact

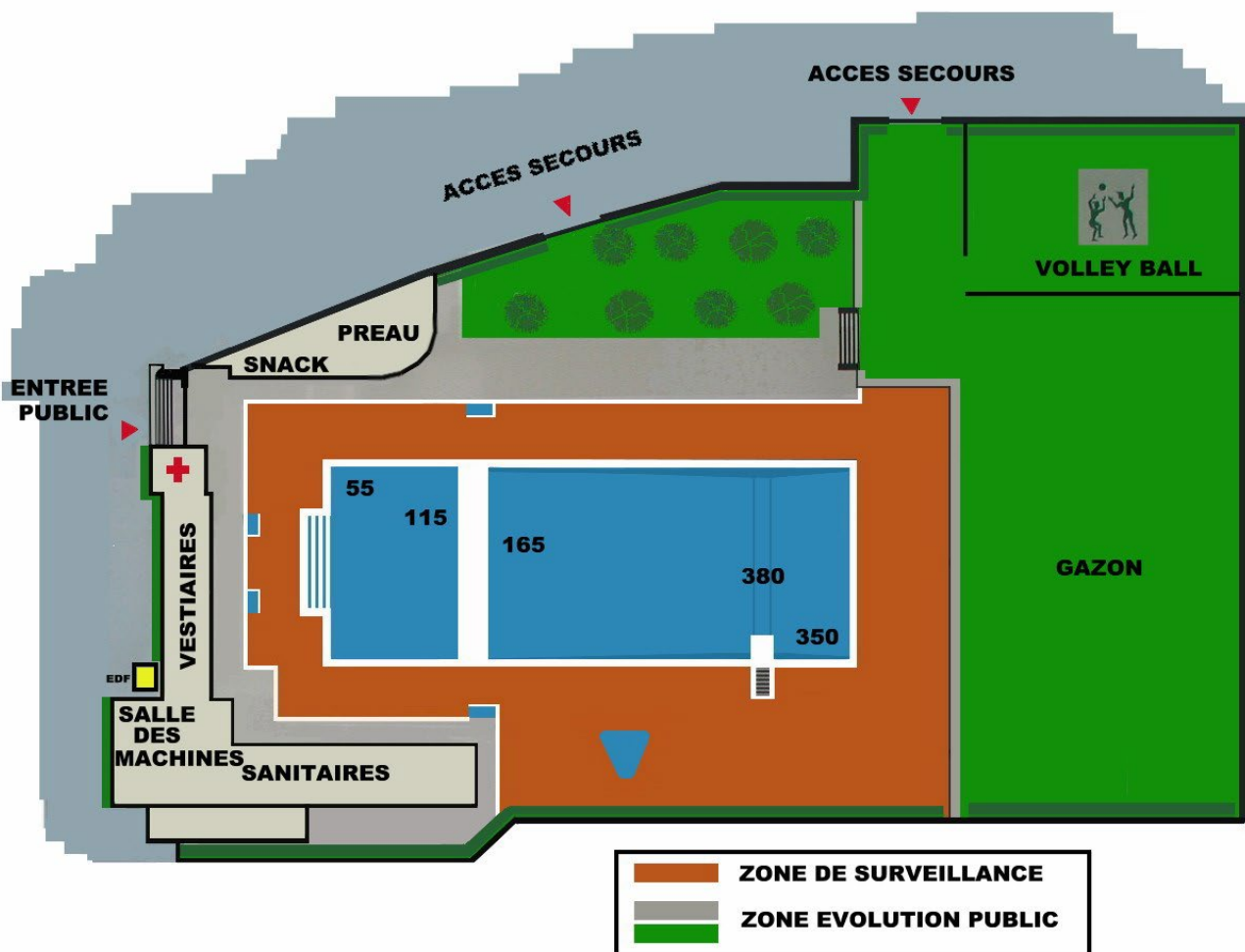
La personne à contacter est : Claude Gardet 07 86 214710

Annexe 1

Snack de la piscine intercommunale de Saint-Martin-d'Uriage

1. Localisation

Le snack est situé dans l'enceinte de la piscine intercommunale de Saint-Martin d'Uriage à l'adresse suivante : 10, Route du Bouloud - 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE.

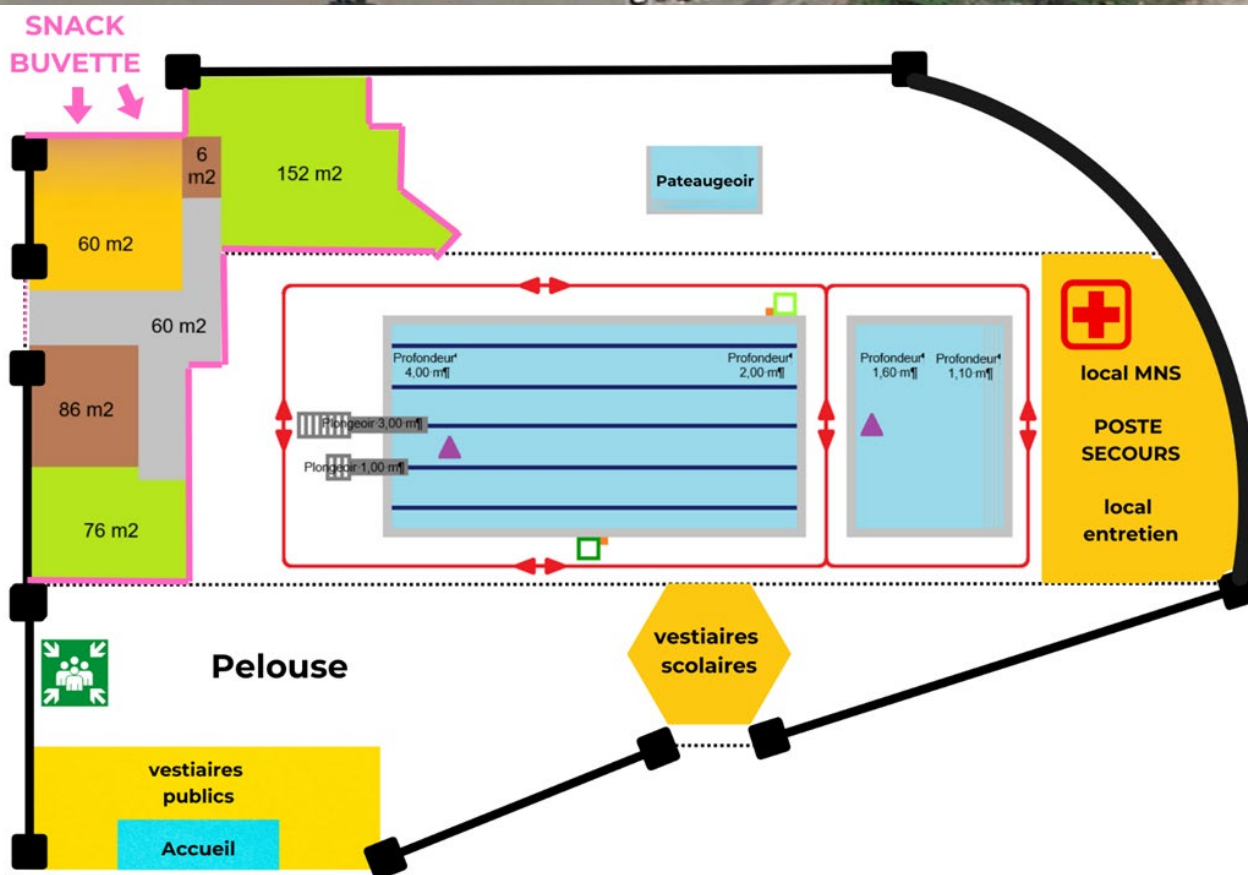


Annexe 2

Snack de la piscine intercommunale d'Allevard

1. Localisation

Le snack est situé dans l'enceinte de la piscine intercommunale d'Allevard à l'adresse suivante :
 1, Chemin de la Touvière – 38580 ALLEVARD



Annexe 3

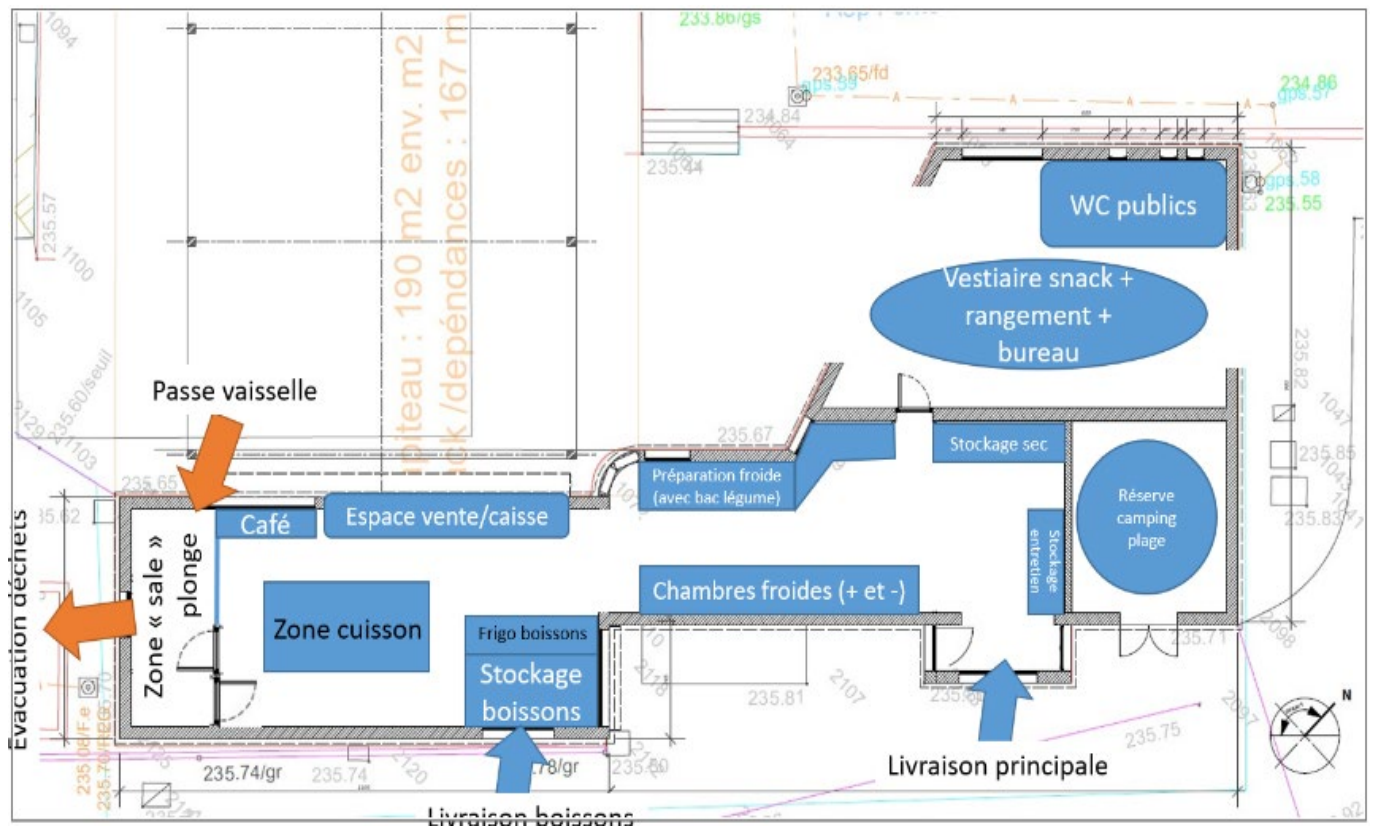
Snack de la base de loisirs intercommunale de La Terrasse

1. Localisation

Le snack est situé entre le camping et l'entrée de la plage de la base de loisirs intercommunale de La Terrasse à l'adresse suivante : 1300, Route du Lac - 38660 La Terrasse



2. Disposition snack



1 bâtiment principal composé de l'espace cuisine, stockage, chambre froide d'environ 100 m²

Toilettes publiques

Bureau et espace pour le personnel avec douches et WC

Terrasse extérieure couverte de 190 m²

3. Description du matériel

La structure entièrement réhabilitée sera aménagée des équipements de stockage (sec, froid positif et négatif, de cuisson, de lavage à la livraison du bâtiment.

Le mobilier de terrasse fera l'objet d'une négociation quant à sa prise en charge.